



# AT Eau

Accord de Territoire Eau

BASSIN DE L'oudon  
Accord de territoire Eau 2026-2031

# STRATEGIE

PORTEUR DE LA DEMARCHE



Version du 16 décembre 2025



P.R.P.D.E.



## Autres maîtres d'ouvrage d'actions



Décembre 2025



## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	4
<b>1 Méthodologie et processus d'élaboration de la stratégie de l'Accord de territoire eau (AT'Eau) 2026-2031 .....</b>	5
1.1    Une première phase d'évaluation de la stratégie et des contrats territoriaux eau (2020-2022 / 2023-2025).....	5
1.2    Une seconde phase d'actualisation de la stratégie du bassin de l'Oudon .....	6
<b>2 Présentation du territoire du bassin de l'Oudon .....</b>	8
2.1    Caractéristiques générales.....	8
2.2    Historique des actions contractuelles.....	12
<b>3 Problématique –enjeux – objectifs.....</b>	13
3.1    Une vision de très long terme : anticiper les adaptations au changement climatique par la résilience des milieux aquatiques (continuité, restaurations, solutions fondées sur la nature) 13	
3.2    Entretenir une approche et une dynamique globale, partenariale, intégrée, concertée et efficace et transversale sur le bassin de l'Oudon .....	15
3.3    4 enjeux et 19 objectifs stratégiques .....	18
3.4    ENJEU 1 : « Assurer la bonne gestion d'une ressource en eau toujours vulnérable en qualité et en quantité pour les usages humains ou écologiques ».....	20
3.5    ENJEU 2 « S'adapter par anticipation aux effets du changement climatiques sur la gestion quantitative de l'eau ».....	22
3.6    ENJEU 3 « Utiliser les solutions fondées sur la nature, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides comme moyen essentiel de résilience du bon état écologique et de la gestion quantitative du bassin » .....	25
3.7    ENJEU 4 « Mobiliser les acteurs et les élus du territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et d'une approche transversale ».....	28
<b>4 Priorisation et Territorialisation des actions 2026-2031 .....</b>	31
<b>5 Une gouvernance partagée .....</b>	34
<b>6 Moyens et compétences d'animation mobilisés .....</b>	36
6.1 Equipe d'animation de la Commission Locale de l'Eau .....	36
6.2 Equipe d'animation du Syndicat du Bassin de l'Oudon .....	36
<b>7 Estimatif du programme d'actions, indicateurs de suivi et objectifs associés .....</b>	38
<b>Conclusion et facteurs de réussite .....</b>	41

## Introduction

Le bassin de l’Oudon présente une vulnérabilité naturelle marquée, liée à une faible pluviométrie, une hydrologie très réactive et un état écologique majoritairement moyen à mauvais. Les pollutions diffuses agricoles, la fragmentation hydromorphologique, l’érosion des sols et l’importante densité de plans d’eau contribuent à la dégradation durable des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Cette situation est aujourd’hui amplifiée par les effets du changement climatique, qui intensifient à la fois les sécheresses, les étiages sévères et les épisodes de ruissellement brutal.

L’évaluation du CT’EAU 2020-2025 met en avant les avancées obtenues mais aussi la nécessité de renforcer la résilience du territoire, d’accélérer la restauration fonctionnelle des milieux et de consolider la gouvernance en lien avec les PRPDE et les Communautés de communes et d’agglomération.

Face à ces enjeux, la stratégie 2026-2031 repose sur trois priorités structurantes. **La première porte sur les captages prioritaires**, dont la qualité reste insuffisante malgré l’ancienneté des actions engagées. Leur rôle stratégique dans l’équilibre quantitatif du territoire impose une mobilisation renforcée des PRPDE, en lien étroit avec les agriculteurs, les propriétaires et les collectivités. L’amélioration durable de la qualité de ces ressources constitue un pilier de la résilience hydrique du bassin.

**La deuxième priorité concerne les solutions fondées sur la nature (SfN).** Elles constituent aujourd’hui les leviers les plus performants pour restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d’eau, reconsolider les zones humides, remailler le bocage et améliorer l’infiltration. En agissant simultanément sur la qualité, la quantité et la biodiversité, ces solutions répondent de manière intégrée aux défis structuraux et climatiques du bassin.

**La troisième priorité porte sur la gestion quantitative**, devenue essentielle à la suite des épisodes de sécheresse récents et de la tension accrue sur les ressources de substitution. Les travaux du PTGE et de l’étude HMUC structurent les orientations à long terme : ralentir le cycle de l’eau, sécuriser l’alimentation en eau potable, optimiser les usages et réduire les pertes par évaporation, notamment celles imputables aux plans d’eau.

Au-delà de ces priorités techniques, **la sensibilisation et la mobilisation des élus des communautés de communes constituent désormais un volet stratégique majeur**. Le renouvellement des équipes en 2026 nécessite de re-partager les diagnostics, de renforcer la compréhension des enjeux eau-climat et de consolider une culture commune de gestion intégrée.

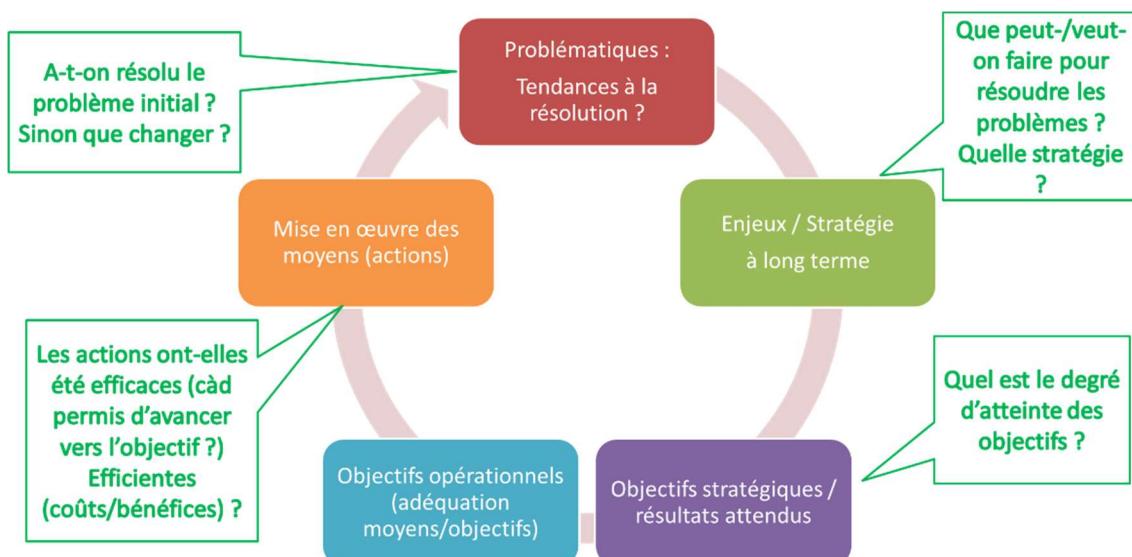
Cette stratégie, alignée avec la révision du SAGE et les attentes des partenaires institutionnels, vise ainsi à renforcer la résilience du bassin de l’Oudon en articulant performances techniques, solutions fondées sur la nature (SfN) et mobilisation politique autour d’objectifs clairs, opérationnels et mesurables.

# 1 Méthodologie et processus d'élaboration de la stratégie de l'Accord de territoire eau (AT'Eau) 2026-2031

## 1.1 Une première phase d'évaluation de la stratégie et des contrats territoriaux eau (2020-2022 / 2023-2025)

La demande d'évaluation du CT'EAU 2020-2025 portée par le Syndicat du bassin de l'Oudon a répondu aux principes de l'évaluation des politiques publiques et plus spécifiquement celle définie pour les contrats territoriaux par l'AELB, la région Pays de la Loire et l'Etat.

**Une évaluation reste une étape d'une démarche de nature stratégique, d'un niveau supérieur aux suivis opérationnels annuels et visant à l'amélioration continue de l'action publique.**



Pour chaque enjeu, il s'est agi de :

- Faire le bilan technique et financier des réalisations, afin d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs et de mise en œuvre des programmes d'actions (efficacité/efficience).
- Évaluer l'impact de la démarche dans toutes ses dimensions, y compris de gouvernance-communication et de fédération des acteurs => « jugement évaluatif ». **PHASE 1**

- En fonction des résultats obtenus dans le CT'EAU et des perspectives d'évolutions du contexte selon les partenaires, proposer ce qu'il y a lieu de poursuivre voire renforcer, de faire mieux ou autrement, de réduire voire d'arrêter ce qui n'apporte pas de résultats suffisants => propositions d'actualisation de la stratégie et des programmes d'actions.

Le travail de la Phase 1 (bilan-évaluation) s'est ainsi appuyé sur des étapes progressives et complémentaires, ponctuées par deux comités de pilotage du CT'EAU (20/03/2025 et 01/07/2025) :

- Bibliographie (CT'EAU, documents d'évaluation annuelle de mise en œuvre et de révision du SAGE, programme d'interventions AELB,...),
  - Bilan interne du CT'EAU 2020-2024 : présentation et échanges au COPIL du 20/03/2025,
  - 20 entretiens d'élus du Bureau du Syndicat, d'agents du Syndicat, des partenaires financiers et techniques, membres du COPIL,
  - 4 questionnaires d'évaluation en ligne adressés aux membres du COPIL et des divers COTECH (39 réponses),
  - Visite de certaines réalisations de terrain lors des tournages vidéo (23&24/04/2025),
  - Présentation et échanges de la synthèse évaluative 2020-2024 et des pistes d'actualisation de la stratégie 2026-2031 au COPIL CT'EAU du 01/07/2025.
- Rédaction du rapport d'évaluation complet en septembre 2025,

## 1.2 Une seconde phase d'actualisation de la stratégie du bassin de l'Oudon

Pour chaque enjeu, il s'agit de :

- En fonction des résultats obtenus dans le CT'EAU et des perspectives d'évolutions du contexte selon les partenaires, proposer ce qu'il y a lieu de poursuivre voire renforcer, de faire mieux ou autrement, de réduire voire d'arrêter ce qui n'apporte pas de résultats suffisants => propositions d'actualisation de la stratégie et des actions.
- « Re-synchroniser » la stratégie de l'accord de territoire eau avec les enjeux et orientations de la stratégie du SAGE de l'Oudon, lui-même en cours de révision (adoption de la stratégie prévue début 2026)
- Dans une période de renouvellement des élus locaux et du Syndicat en 2026, poursuivre la mobilisation les acteurs en repartageant les problématiques du territoire, une stratégie à l'horizon 2031 et un nouvel accord de territoire eau

2026-2028, en cohérence avec le SAGE de l'Oudon et le programme d'interventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. **PHASE 2.**

Le travail de la Phase 2 (actualisation de la stratégie pour l'accord de territoire 2026-2031) s'est appuyé sur un travail de réflexion internet et de concertation externe menée par les agents du Syndicat et étapes progressives et ponctué par deux Comités de pilotage ADT'EAU (02/10/2025 et 24/11/2025) :

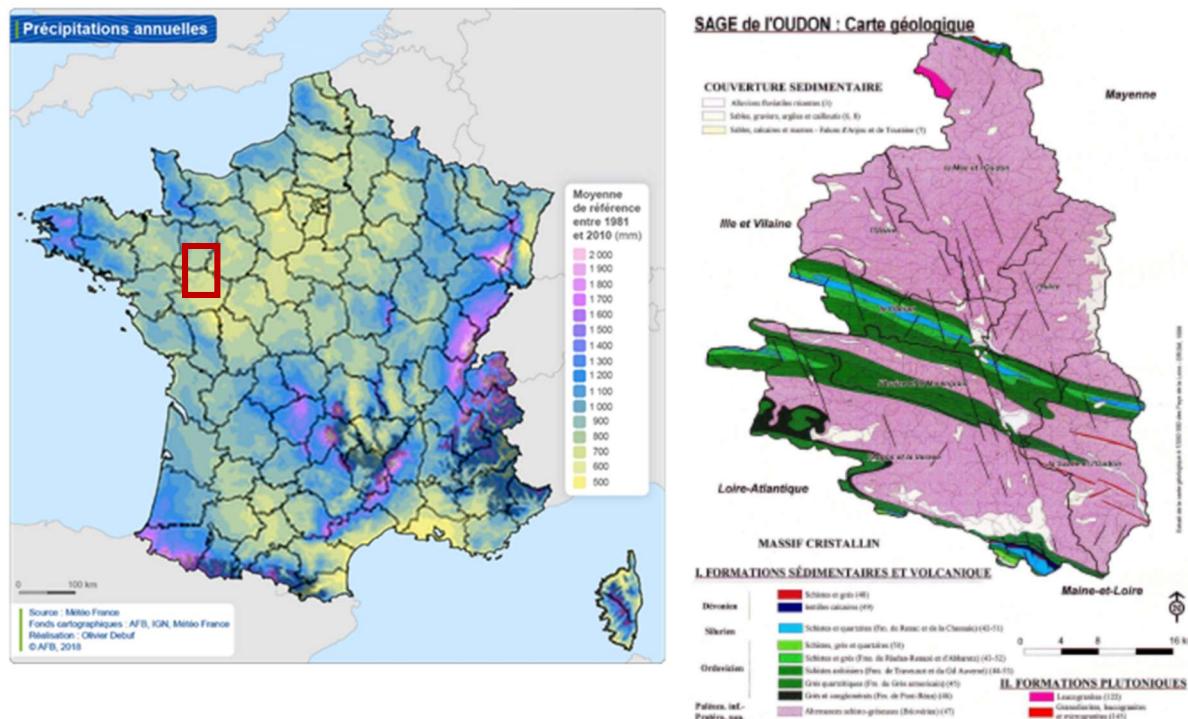
- Echanges avec les principaux partenaires (AELB, Etat, Région et départements) sur leurs priorités et attentes de la formalisation du nouvel « accord de territoire eau » (mai à juillet 2025),
- Organisation de 3 réunions de travail interne avec les membres du Bureau syndical et les services de l'Oudon (juillet-septembre 2025),
- Présentation des pistes d'orientations et objectifs stratégiques au Comité syndical du 24 septembre 2025 et 7 octobre 2025,
- Présentation et concertation autour des propositions d'orientations et objectifs stratégiques au COPIL CT'EAU du 02/10/2025,
- COPIL de validation de la stratégie le 24/11/2025.

## 2 Présentation du territoire du bassin de l'Oudon

### 2.1 Caractéristiques générales

**Le bassin de l'Oudon est tributaire de certaines caractéristiques liées au climat et à la pluviométrie** du sud-ouest Mayenne et Nord-ouest Maine-et-Loire : en moyenne 750 mm de précipitations tombent annuellement sur le bassin, ce qui est **relativement peu**. Au niveau géologique, la situation sur l'est de l'ancien socle hercynien du massif armoricain, majoritairement composé de schistes est une seconde caractéristique expliquant la **forte réactivité hydrologique** du bassin, expliquant les inondations par débordement de cours d'eau.

#### Pluviométrie moyenne (~750 mm/an)      Hydrogéologie (forte réactivité)



Les caractéristiques hydrogéologiques expliquent l'absence de nappes profondes et la forte réactivité dans la circulation des eaux superficielles de l'Oudon.

Globalement les milieux sont très vulnérables aux pollutions diffuses (absence de couches protectrices au lessivage).

Plusieurs masses d'eau sont aussi concernées par des contaminations par les pesticides, les nitrates et des taux de matières phosphorées importants (rejets ponctuels de stations d'épuration, pollutions diffuses et/ou ruissellement), phénomènes aggravés par les sécheresses (peu de dilution des polluants). La présence de nombreux ouvrages hydrauliques barrant les cours d'eau contribue à la dystrophisation des milieux.

Les masses d'eau de surface (16) présentent un niveau d'altération important (état moyen à mauvais), dû notamment à :

- une hydrologie naturellement défavorable et aggravée par les nombreux plans d'eau, ouvrages et prélèvements, drainages et simplifications du paysage (disparition des haies et zones humides)
- une modification importante de la morphologie des cours d'eau par des travaux d'hydraulique anciens (recalibrage, rectification, drainage), la présence d'obstacle à l'écoulement (barrages, seuils, chaussées de moulins, clapets), et des phénomènes d'érosion/ruissellement entraînant un colmatage.
- des taux d'oxygène parfois très faibles à l'étiage, en résultante des phénomènes cités plus haut.

La carte ci-dessous présente l'état 2017 des Masses d'eau (Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

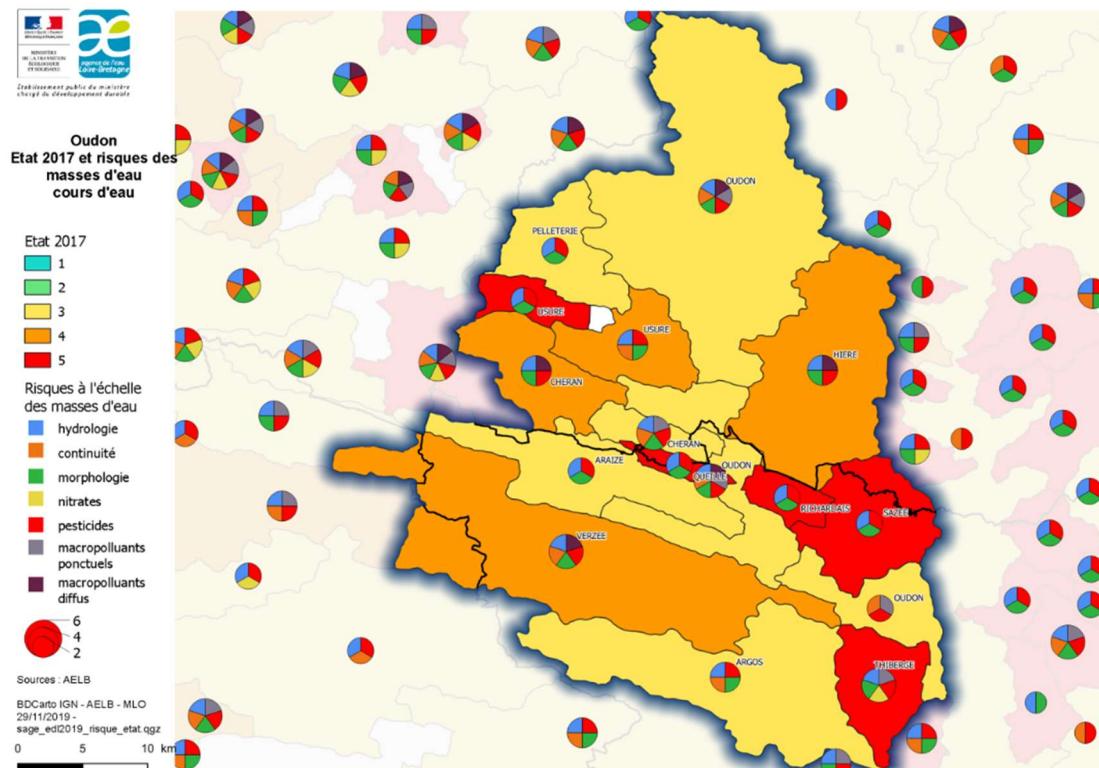


Figure 2 : Carte de l'état des masses d'eau du bassin versant de l'Oudon

Malgré des améliorations de plusieurs indicateurs (teneur en nitrates de l'Oudon, inversion du nombre d'obstacles à l'écoulement depuis le début des années 2000, des opérations de restauration hydromorphologique exemplaires...) l'état écologique des ME superficielles selon la DCE reste mauvais à moyen. La faiblesse des précipitations et des débits restera cependant un facteur explicatif, sur lequel il est malheureusement impossible d'agir dans un contexte de changement climatique avéré

En termes d'équilibre ressources/besoins en matière d'approvisionnement, il en résulte une situation structurelle de déficit du bassin sur sa partie sud-ouest (ABC) et donc de sa dépendance à près de 70% de ressources (55 % au début des années 2000). Les ressources extérieures en AEP restent relativement proches à partir de 3 prises d'eau dans la rivière Mayenne (PRPDE : CCPC, CCPG et SEA) ainsi que, plus marginalement, de la Loire elle-même.

Les fortes précipitations du mois de juin 2018 et juin 2024 ont également mis en évidence une problématique liée aux ruissellements en zone agricole et en zone urbaine, alors que l'année 2022 a été marquée par une sécheresse estivale sévère. La question de la gestion de l'eau est ainsi de plus en plus présente sur le territoire, notamment la mobilisation des ressources pour satisfaire les usages (alimentation en eau potable, agriculture, industrie,...) tout en préservant les milieux aquatiques et la biodiversité.

Plusieurs captages pour l'alimentation en eau potable, prioritaires pour cause de dégradation par les nitrates, sont présents sur le territoire :

- Le captage d'eau superficielle de Saint-Aubin-du-Pavoil sur l'Oudon (dit captage de Segré),
- Le captage souterrain de la Plaine,
- Le captage souterrain de l'Epronnière,
- Les captages souterrains de Chalonge,
- Le captage souterrain des Fauvières (classé sensible et considéré à forte vulnérabilité dans le S.A.G.E.).

De plus, la vie piscicole, et d'une manière générale la biodiversité, sont perturbés par les niveaux d'étiages généralement faibles et par les nombreux obstacles à l'écoulement.

En outre, l'Oudon est un territoire dont la densité en plans d'eau est plus élevée que la moyenne de la Région des Pays de la Loire. L'étude conduite en 2018-2019 a mis en évidence que de nombreux plans d'eau étaient connectés au réseau hydrographique.

Les activités nautiques et de pêche loisirs sur le bassin de l'Oudon concernent quelques plans d'eau (Rincerie, Combrée, St Aubin, Saint Blaise...) et les cours d'eau principaux (Oudon, Verzée). À noter que certaines baignades (Combrée, Saint Aubin) connaissent des fermetures liées à la présence de cyanobactéries. De plus, l'activité navigation de plaisance est présente sur l'Oudon domaniale (partie navigable de Segré à la Mayenne). Cette activité est restreinte voire interdite dans le cadre des arrêtés étiages.

Les activités industrielles, dont des activités agro-alimentaires, sont localisées sur les villes de Segré-en-Anjou Bleu et Craon.

L'occupation du sol du bassin versant de l'Oudon est à plus de 80 % agricole. Une majorité des exploitations sont en polyculture élevage, majoritairement bovin, avec une tendance à la « céréalisation ». Cette situation engendre une pression sur le foncier notamment dans les fonds de vallée.

## 2.2 Historique des actions contractuelles

Le bassin de l'Oudon porte des actions contractuelles avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne depuis 2002. Les premiers contrats concernaient les milieux aquatiques.

- Contrat restauration entretien (C.R.E.) sur les rivières Verzée, Nymphe et Argos 2002-2006
- Contrat restauration entretien de l'Oudon : 2008/2013 + avenant pour 2014
- Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du bassin versant de l'Oudon 2014/2018



Figure 3 : Signature du CTMA le 24 septembre 2014

Le partenariat avec la Région des Pays de la Loire a débuté en 2006 avec la signature d'un contrat régional de bassin versant (CRBV). Au total, quatre CRBV se sont succédés : 2006/2008 – 2009/2011 – 2013/2015 – 2016/2018

Les actions liées aux pollution diffuses ont débuté en 2009 avec la signature du contrat territorial pollutions diffuses 2009/2013 (CTPD). Il concernait les sous-bassins de l'Araize, du Chéran et du Misengrain 2009/2013

Il a été suivi par le CTPD du captage de Saint Aubin du Pavoil et des captages souterrains situés dans son aire d'alimentation 2015/2019

L'approche multithématique est consacrée par la signature du Contrat territoriale eau (2020/2022) le 10 septembre 2020.

Le second CT'EAU 2023/2025 a été signé le 26 juin 2023.



Figure 4 : Signature du CT'EAU 2023/2025 le 26 juin 2023

### **3 Problématique –enjeux – objectifs**

- 3.1 Une vision de très long terme : anticiper les adaptations au changement climatique par la résilience des milieux aquatiques (continuité, restaurations, solutions fondées sur la nature)**

La démarche d'évaluation menée en 2025 amène à tirer certains enseignements pour l'actualisation de la vision stratégique de long terme, de moyen terme (2031) et des principes de mise en œuvre de l'accord de territoire eau.

**La stratégie s'inscrit ainsi dans une vision de très long terme, déjà partiellement en œuvre depuis deux décennies sur le bassin de l'Oudon, de la nécessité d'une adaptations anticipée et progressive aux effets du changement climatique, très perceptibles ces dernières années qui passent, de manière globale et optimale, par le rétablissement du bon fonctionnement des milieux aquatiques.**

La dernière période 2020-2025 a démontré, s'il en était encore besoin, que le changement climatique en cours et dont les perspectives à long terme sont en aggravation. L'objectif de l'accord de Paris de 2015 d'agir pour rester sous une augmentation de température moyenne inférieure à 1.5°C est déjà battu en brèche en 2025. Les dernières projections du GIEC tablent désormais sur une augmentation de + 2.5 à + 4°C à l'horizon 2070-2100.

La vulnérabilité naturelle du bassin de l'Oudon est supérieure à la moyenne. Les effets de la sécheresse de 2022 ont été perceptibles sur l'hydrologie, les étiages de l'Oudon, de ses affluents sujets à des assecs de plus en plus marqués et longs mais aussi la dépendance dans l'approvisionnement en eau potable des usagers à la rivière Mayenne, elle-même soutenue par certains grands ouvrages (plan d'eau de Saint Fraimbault de Prières).

La fréquence et l'intensité de ces été secs et parallèlement d'épisodes pluvieux de plus en plus intenses sont avérés risquant d'entraîner – parfois la même année – des risques de pénurie et d'excès d'eau (inondations par ruissellement local et non plus seulement par débordement progressif des cours d'eau).

**Ces adaptations au changement climatique passent par des mesures préventives de résilience des milieux aquatiques à long terme. L'objectif du SAGE, réaffirmé, est**

**dans l'esprit de « conserver l'eau tombant sur le bassin le plus longtemps possible dans les sols agricoles, zones humides, lits majeurs des cours d'eau, etc ».**

**Autrement dit, il s'agit d'agir dans le sens d'une réduction de la vitesse du cycle de l'eau par infiltration dans tous les sols pour retrouver le fonctionnement le plus naturel possible des cours d'eau et milieux aquatiques attenants, prioritairement par des solutions fondées sur la nature est la voie la plus efficiente pour continuer d'assurer l'ensemble des usages sur le bassin de l'Oudon à long terme.**

Tous les acteurs du bassin de l'Oudon ont bien conscience que ce ralentissement-infiltration des eaux pluviales, aussi en zone agricole qu'urbaine, peut paraître contradictoire avec les aménagements de la fin des années 1980-90 qui visaient à accélérer l'évacuation des eaux hivernales (drainage des parcelles agricoles à tendance hydromorphe pour permettre une préparation des sols plus précoce au printemps, creusement et rectification des cours d'eau par les collectivités).

Cette logique portait une contradiction interne puisqu'elle s'est doublée de nombreux aménagements visant à arrêter temporairement ces eaux par des clapets basculants, qui sont des obstacles partiels à la continuité écologique voulue par la DCE mais aussi nécessaire au fonctionnement optimal des milieux aquatiques eux-mêmes.

En dépit des apparences et de l'histoire récente, dans une perspective d'adaptation au changement climatique, l'élévation de température de l'eau inhérente aux eaux stagnantes est défavorable à la vie piscicole et à la biodiversité. Elle est facteur d'eutrophisation asphyxiant la vie de organismes animaux comme végétaux.

La continuité écologique permet aux espèces piscicoles de migrer en fonction de la variation du niveau d'eau, de son débit et de l'oxygène disponible. La poursuite de son rétablissement reste une réponse stratégique majeure pour toutes ces raisons et seront poursuivies dans le nouvel AT'EAU en ciblant notamment l'Argos aval, le Chéran, la Verzée, la Mée et la partie de l'Oudon classée en liste 2.

Dans une logique de solutions fondées sur la nature, des opérations de restauration hydromorphologique ambitieuses (de type R3) permettront de retrouver :

- des cours d'eau fonctionnels,
- des zones d'expansion des crues (diminution des risques) et de stockage, d'eau dans les sols,
- des zones humides fonctionnelles,
- le lien entre les cours d'eau et leurs nappes.

Les linéaires de cours d'eau situés en amont de captages seront notamment priorisés.

### 3.2 Entretenir une approche et une dynamique globale, partenariale, intégrée, concertée et efficace et transversale sur le bassin de l'Oudon

S'appuyant sur ces points forts, le prochain accord de territoire eau veille à :

- S'assurer du maintien de la cohérence entre les orientations relevant du SAGE dont la finalisation de la révision et du PTGE devraient intervenir en 2026 et l'Accord de territoire pour chacune des deux périodes 2026-2028 et 2029-2031. Le fait que le syndicat de l'Oudon soit également la structure porteuse de la CLE du SAGE facilite cette cohérence et l'efficacité du lien planification-opérationnalité.
- Garder le bon niveau d'efficacité dans la mise en œuvre des actions (plus de 80% de réalisations par rapport au prévisionnel du CT'EAU) grâce à l'adéquation entre les objectifs fixés par les signataires et les moyens financiers et humains de la mise en œuvre des actions en réponse à ces objectifs et à l'animation technique indispensable entre les partenaires, prestataires et usagers.
- Maintenir l'esprit de partenariat à l'échelle du contrat et de concertation avec les acteurs locaux sur les actions concrètes, en dépit de points de vue et intérêts parfois contradictoires et nécessitant des arbitrages et compromis. Cette volonté de concertation est certes plus chronophage pour tous (organisation de temps de réunions, d'études et de négociations pour convaincre les acteurs « sur le terrain ») mais elle reste le meilleur garant d'une compréhension et d'une acceptation positive des enjeux et des actions pour la résilience du bassin versant sur le long terme.
- Maintenir le niveau renforcé de la communication/fédération des acteurs vers tous les publics mais particulièrement les élus des structures porteuses du Syndicat de l'Oudon au moment du renouvellement des instances en 2026, ceux-ci étant les moteurs de la dynamique générale du bassin.
- Si les problématiques écologiques du bassin de l'Oudon sont représentatives des priorités d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Pays de la Loire et des Départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne, les acteurs locaux ont aussi bien conscience du contexte budgétaire général et de la nécessité de rechercher les solutions optimales et efficientes, c'est-à-dire permettant de résoudre les problèmes au meilleur coût grâce aux solutions

fondées sur la nature (SfN). Il peut s'agir aussi de revenir sur les compétences fondamentales des collectivités (ex : exploitation d'ouvrages hydrauliques...).

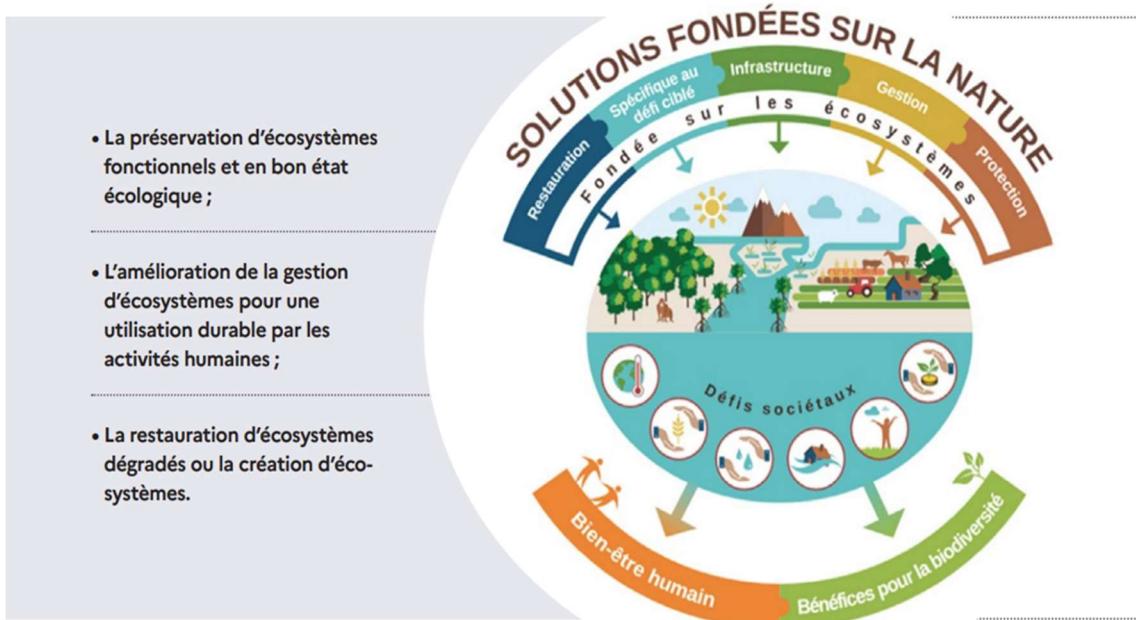


Figure 5 : Concept des solutions fondée sur la nature d'après l'IUCN

Les réflexions menées en 2025 amènent également à fonder le nouvel accord sur la recherche d'un maximum de cohérence et d'efficacité entre les différents acteurs et politiques publiques liées à l'eau au sens large (grand et petit cycle), selon leurs compétences spécifiques ou partagées

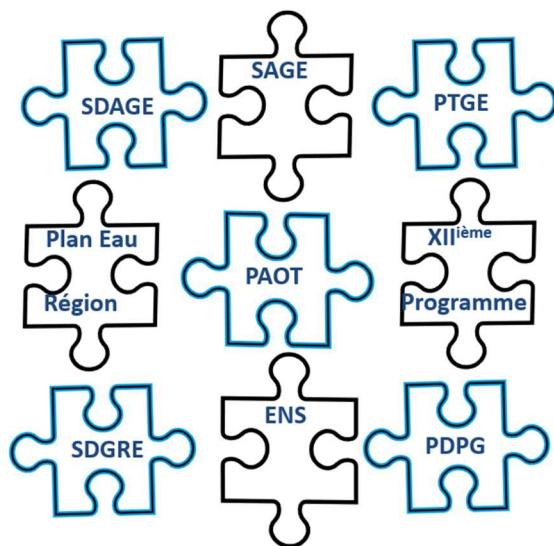


Figure 6 : Cohérence de l'AT'eau avec les politiques publiques

Pour cela, la « fédération des acteurs », maîtres d'ouvrage publics et associatifs dans le pilotage de l'accord, condition de réussite déjà mentionnée dans la stratégie du CT'EAU de 2020, reste une priorité.

La gouvernance, la concertation globale et locale, le suivi et la communication interne sont des éléments ayant donné satisfaction et seront poursuivis.

**Néanmoins, le nouvel accord cherche à remédier à quelques faiblesses dans la gouvernance nécessaire à l'atteinte des objectifs opérationnels entre les maîtres d'ouvrage, notamment dans les captages prioritaires, souterrains et superficiels, dont les PRPDE doivent être davantage moteurs dans la co-conduite des actions agricoles et foncières.**

### 3.3 4 enjeux et 19 objectifs stratégiques

Ces principes globaux et transversaux étant reposés, la stratégie de l'Accord de Territoire Eau (AT'EAU) de l'Oudon vise à **répondre à 4 enjeux essentiels et 19 objectifs stratégiques**, actualisés en fonction des résultats obtenus et des réflexions en cours de la CLE pour la révision du SAGE de l'Oudon.

*A noter que ces enjeux issus de la démarche territoriale sont tout à fait compatibles et cohérents avec ceux du Xlième programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.*

## Enjeux stratégiques

**Enjeux 1 : Assurer la bonne gestion d'une ressource en eau toujours vulnérable en qualité et en quantité pour les usages humains ou écologiques**



**Enjeux 2 : S'adapter aux effets du changement climatique sur la gestion quantitative de l'eau**



**Enjeux 3 : Utiliser les SfN, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides comme le moyen essentiel de résilience aux problématiques de bon état écologique et de gestion quantitative du bassin**



**Enjeux 4 : Mobiliser les acteurs dont les élus du territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et d'une approche transversale**

Figure 7 : Les enjeux stratégiques de l'AT'EAU

Les objectifs stratégiques sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels à 3 ans puis en actions.

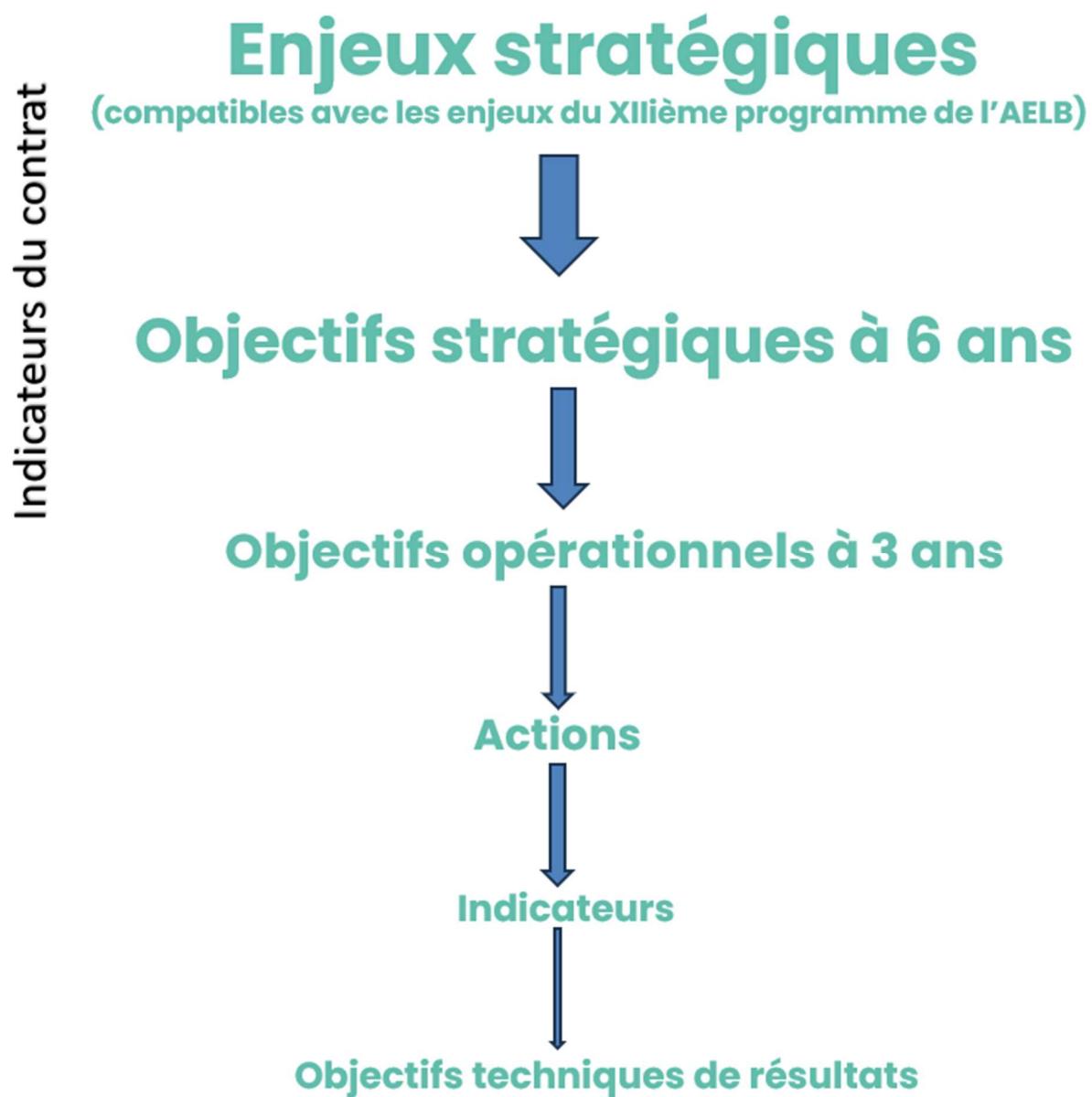


Figure 8 : Hiérarchie enjeux/objectifs

### 3.4 ENJEU 1 : « Assurer la bonne gestion d'une ressource en eau toujours vulnérable en qualité et en quantité pour les usages humains ou écologiques »



La qualité de l'eau demeure un défi central pour le bassin de l'Oudon, dont les caractéristiques géologiques et hydrologiques accentuent la vulnérabilité aux pollutions diffuses. Les pressions exercées par les nitrates, les pesticides et l'érosion des sols constituent des déterminants majeurs de l'état actuel des masses d'eau. Si des progrès notables ont été enregistrés sur certains secteurs, notamment sur l'Oudon en eau superficielle, les captages souterrains prioritaires restent marqués par des concentrations en nitrates élevées et peu évolutives. On note également des dégradations liées aux pesticides.

Dans ce contexte, la nécessité d'un engagement renforcé sur les captages prioritaires est un axe structurant de la stratégie 2026-2031. Leur rôle est déterminant pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire, d'autant plus que les ressources de substitution extérieures connaissent elles-mêmes des tensions accrues lors des épisodes de sécheresse. L'action doit désormais être conduite en lien étroit avec les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE), responsables de la qualité des eaux brutes et de la mise en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Leur implication opérationnelle dans la définition, le pilotage et le suivi des actions sur les Aires d'Alimentation de Captage est indispensable pour obtenir des trajectoires de réduction durables, compatibles avec les objectifs de potabilité et de résilience.

Ainsi, l'enjeu 1 repose sur trois orientations majeures : **améliorer la qualité de l'eau sur les captages d'eau potable, limiter les transferts rapides de polluants par le ruissellement, et réduire la dépendance du territoire aux ressources externes**. Cette stratégie combine des leviers agronomiques, d'aménagement de bassin versant et fonciers, et mobilise les dispositifs d'accompagnement les plus efficaces (MAEC, PSE, outils fonciers, bocage). Elle vise à agir à la source des pollutions, à ralentir les transferts, et à sécuriser à long terme la qualité et la disponibilité de l'eau destinée aux usages humains et écologiques.

**ENJEUX 1: ASSURER LA BONNE GESTION D'UNE RESSOURCE EN EAU TOUJOURS VULNERABLE EN QUALITE ET EN QUANTITE POUR LES USAGES HUMAINS OU ECOLOGIQUES**

<b>1.1</b>	<b>Améliorer la qualité de l'eau sur les captages d'eau potable sur les paramètres nitrates et pesticides pour respecter les normes de potabilité</b>
1.1.1	Accompagner les agriculteurs engagés en MAEC
1.1.2	Trouver des rémunérations pour les exploitations agricoles mettant en œuvre des pratiques vertueuses pour l'amélioration de la qualité de l'eau (Mise en place de PSE, mise en place de filières...)
1.1.3	Accompagner les agriculteurs vers une diminution importante des pesticides sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) captages souterrains
1.1.4	Accompagner les agriculteurs vers de la mise en œuvre de leviers agro-écologiques efficaces (prairies, agriculture biologique, couverture des sols, augmentation des taux de MO dans les sols, vie du sol, diminution de l'usage des pesticides...)
1.1.5	Etudier et mobiliser les outils fonciers d'acquisitions ou de gestion contractuelle avec les propriétaires et exploitants dans un but environnemental, sensibiliser les acteurs locaux, puis mise en œuvre avec les partenaires. (AFAFE, ORE, BRCE...)
1.1.6	Sensibiliser, informer et former les conseillers intervenants sur les exploitations agricoles aux enjeux de préservation de la ressource en eau du bassin (Charte...), pour enclencher des améliorations de pratiques plus vertueuses pour l'Eau
<b>1.2</b>	<b>Réduire les vitesses de transferts des polluants (nitrates, pesticides, bactériologie...) et l'érosion des sols par ruissellement</b>
1.2.1	Accompagner les acteurs souhaitant planter des haies, avec un accent particulier sur la qualité des haies plantées (taux de reprise, talus, fossés aveugles...)
1.2.2	Améliorer et préserver la qualité du bocage existant sur le territoire, et sa gestion (Ripisylve, accompagner la diffusion du Label Haie)
1.2.3	Favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols à l'échelle des bassins versants, faire évoluer la connaissance et les pratiques agronomiques sur les sols
1.2.4	Aménager les bassins versants en s'appuyant sur les IAE, les SfN et l'hydrologie régénérative
<b>1.3</b>	<b>Stabiliser la dépendance aux ressources extérieures au bassin</b>
1.3.1	Définir une ZPAAC pour les captages prioritaires et sensibles
1.3.2	Etude d'optimisation de la gestion des ressources en eau potable, y compris l'Oudon

### 3.5 ENJEU 2 « S'adapter par anticipation aux effets du changement climatiques sur la gestion quantitative de l'eau »

Le bassin de l'Oudon est aujourd'hui marqué par une alternance de phénomènes climatiques extrêmes qui s'intensifient : des périodes de sécheresse durable où les cours d'eau s'assèchent et des épisodes pluvieux courts mais violents entraînant des ruissellements massifs, des inondations localisées et une déstabilisation des sols. Ce basculement climatique oblige le territoire à repenser la gestion quantitative de l'eau nécessitant une vision à long terme.

L'enjeu 2 traduit cette ambition d'anticipation. Il invite à restaurer des équilibres que les milieux ne peuvent plus garantir seuls. Pour cela, le bassin doit redevenir un territoire capable de retenir l'eau en excès en hiver, de la restituer progressivement en été et d'atténuer les épisodes extrêmes qui fragilisent ses milieux, ses usages et ses activités. Cet enjeu s'appuie sur les connaissances acquises par le PTGE en cours d'élaboration et l'étude HMUC.

L'adaptation passe alors par un double mouvement : mieux connaître, et surtout mieux agir. Elle suppose d'abord de comprendre comment l'eau se répartit entre les sols, les nappes et les cours d'eau, d'identifier les zones d'origine des ruissellements et les secteurs où le ralentissement du cycle de l'eau serait le plus efficace. Mais elle implique surtout d'intervenir de manière ciblée et cohérente notamment sur les têtes de bassins versants

Les aménagements de bassin versant constituent à ce titre une réponse déterminante. Ils traduisent l'idée que l'adaptation climatique commence bien en amont, là où se jouent les premiers transferts. Restaurer les fonctions naturelles des versants, installer des continuités bocagères, recréer des zones d'infiltration, équiper les parcelles de dispositifs ralentissant les écoulements, diversifier les couverts ou remodeler ponctuellement les reliefs par des solutions fondées sur la nature sont autant d'interventions qui, combinées, permettent de réduire la vitesse des flux et de sécuriser les usages en aval.

Cette approche globale permettra de redonner au sol son rôle d'éponge, de filtre et de régulateur, en renforçant sa capacité à absorber et stocker l'eau notamment grâce à son taux de matières organiques plutôt qu'à la laisser dévaler vers les cours d'eau.

Enfin, la perspective d'un rattachement au TRI des basses vallées angevines, et la possibilité d'un futur PAPI, ouvrent la voie à une prise en charge renforcée des risques, mieux financée et structurée à l'échelle du bassin versant.

Ainsi, l'enjeu 2 propose une vision d'avenir dans laquelle le bassin de l'Oudon redevient un territoire capable de retenir, d'infiltrer et de partager l'eau. Un territoire où les

aménagements de bassin versant, la restauration des milieux et les politiques de prévention constituent les fondations d'une adaptation climatique durable et partagée.

ENJEUX 2 : S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU		
<b>2.1</b>	<b>Poursuivre la réduction du risque lié aux inondations dans les collectivités exposées</b>	
	2.1.1	Poursuivre la gestion préventive par l'abaissement hivernal de certains plans d'eau et l'activation des retenues temporaires
	2.1.2	Faire reconnaître le bassin de l'Oudon en TRI (rattachement au TRI des basses vallées angevines) pour développer un PAPI sur le bassin de l'Oudon
	2.1.3	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de réduction de la vulnérabilité adaptée au territoire et au changement climatique (ruissellement)
	2.1.4	Privilégier des solutions de prévention des inondations fondées sur la nature (S.F.N)
	2.1.5	Gérer les embâcles présentant un risque lors des inondations
<b>2.2</b>	<b>Mieux connaître et mieux gérer les ressources et les usages de l'eau</b>	
	2.2.1	Formaliser le PTGE selon les scénarios de l'étude HMUC à long terme
	2.2.2	Réaliser une étude socio-économique sur les enjeux de la GQ sur le territoire
	2.2.3	Mettre en œuvre les actions issues du PTGE
<b>2.3</b>	<b>Réduire la vitesse du cycle terrestre de l'eau et favoriser l'infiltration dans les sols</b>	
	2.3.1	Accompagner les acteurs souhaitant planter des haies, avec un accent particulier sur la qualité des haies plantées (taux de reprise, talus, fossés aveugles...)
	2.3.2	Favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols à l'échelle des bassins versants, faire évoluer la connaissance et les pratiques agronomiques sur les sols
	2.3.3	Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau avec fort un niveau d'ambition en intégrant le lit majeur et le lien avec les nappes
<b>2.4</b>	<b>Diversifier les ressources pour l'AEP</b>	
	2.4.1	Etude d'optimisation de la gestion des ressources en eau potable, y compris l'Oudon

### 3.6 ENJEU 3 « Utiliser les solutions fondées sur la nature, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides comme moyen essentiel de résilience du bon état écologique et de la gestion quantitative du bassin »



Les milieux aquatiques du bassin de l'Oudon portent encore les traces profondes des aménagements passés qui visaient à vider l'eau des sols et des milieux aquatiques le plus vite possible : rivières rectifiées ou calibrées, berges figées, zones humides drainées, obstacles transversaux imposant leur logique aux écoulements. Pourtant, face aux bouleversements climatiques, ces milieux représentent aujourd'hui l'un des atouts les plus précieux du territoire. Ils sont capables, lorsqu'ils fonctionnent naturellement, de stocker l'eau, de filtrer les polluants, d'amortir les crues, de soutenir les étiages et d'abriter une biodiversité riche et fonctionnelle. L'enjeu 1 consiste précisément à redonner à ces milieux le rôle qu'ils n'auraient jamais dû perdre.

L'ambition est de replacer les solutions fondées sur la nature au cœur de l'action publique. Restaurer un cours d'eau, c'est lui rendre sa liberté de mouvement, ses méandres, ses zones d'expansion, son lit majeur. C'est rétablir le dialogue naturel entre la rivière, les sols et les nappes. C'est aussi accepter que l'efficacité passe davantage par l'espace, les dynamiques naturelles et les matériaux vivants que par des infrastructures lourdes. Cette approche, aujourd'hui soutenue par les partenaires institutionnels, a déjà démontré sa capacité à répondre simultanément aux enjeux qualitatifs, quantitatifs et écologiques.

Au centre de cette dynamique, l'effacement des plans d'eau constitue un levier particulièrement structurant. Le bassin de l'Oudon en compte un nombre important, dont plusieurs sont connectés au réseau hydrographique. Leur impact cumulé sur l'évaporation, la température de l'eau, la qualité, la continuité écologique et la morphologie est aujourd'hui avéré. Mais surtout, leur effacement ouvre une opportunité unique, il permet en effet de conduire, en un seul projet, trois restaurations majeures :

- Il rétablit d'abord la continuité écologique,
- Il permet ensuite de restaurer des zones humides,
- Enfin, il redonne au cours d'eau sa morphologie naturelle, et son rôle de régulation des crues

L'enjeu 3 s'intéresse également à la restauration des zones humides du bassin, aujourd'hui reconnues comme des infrastructures naturelles essentielles. Leur inventaire, leur protection et leur renaturation constituent des axes majeurs de la stratégie, d'autant plus que leur santé conditionne la qualité de l'eau, la recharge des nappes et la résilience aux sécheresses.

De la même manière, la gestion raisonnée des ripisylves, l'entretien des embâcles à enjeux et le désengagement progressif de certains ouvrages hydrauliques viennent compléter cette dynamique de reconquête écologique. Ensemble, ces actions contribuent à redonner aux milieux aquatiques un fonctionnement régulé par les processus naturels plutôt que par des interventions artificielles répétées.

L'enjeu 3 invite finalement à considérer la nature non comme un cadre à aménager, mais comme un allié stratégique dans la lutte contre les effets du changement climatique. Restaurer les milieux, effacer les plans d'eau en excès, restaurer les fonctionnalités des zones humides, rehausser le lit mineur des rivières recalibrées : autant d'actions qui renforcent la résilience du bassin, améliorent la qualité de l'eau et préparent durablement l'Oudon aux défis de demain.

**ENJEUX 3 : UTILISER LES SFN, LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES COMME LE MOYEN ESSENTIEL  
DE RESILIENCE DU BON ETAT ECOLOGIQUE ET DE GESTION QUANTITATIVE DU BASSIN**

<b>3.1</b>	<b>Restaurer les fonctionnalités et le bon état des cours d'eau en appliquant les principes des solutions fondées sur la nature (SfN)</b>
C.1.1	Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau avec fort un niveau d'ambition en intégrant le lit majeur et le lien avec les nappes
C.1.2	Restaurer la continuité écologique
C.1.3	Démontrer les bénéfices des actions de restauration globale d'un cours d'eau
<b>3.2</b>	<b>Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides</b>
C.2.1	Inventorier et caractériser les zones humides pour les préserver
C.2.2	Restaurer les fonctionnalités des zones humides
C.2.3	Etudier et mobiliser les outils fonciers d'acquisitions ou de gestion contractuelle avec les propriétaires et exploitants dans un but environnemental, sensibiliser les acteurs locaux, puis mise en œuvre avec les partenaires. (AFAFE, ORE, BRCE...)
<b>3.3</b>	<b>Réduire les impacts des plans d'eau</b>
C.3.1	Caractériser les plans d'eau les plus impactants pour mieux les gérer
C.3.2	Effacer des plans d'eau sans usage
<b>3.4</b>	<b>Se désengager progressivement de l'exploitation des ouvrages hydrauliques</b>
C.4.1	Mettre en œuvre la démarche de désengagement du syndicat dans l'exploitation des ouvrages hydrauliques
<b>3.5</b>	<b>Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides</b>
C.5.1	Soutenir les communes pour la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles liés aux milieux aquatiques
C.5.2	Suivre les espèces emblématiques du bassin versant (ex : Loutre, Castor) dans le cadre des programmes de restauration des milieux aquatiques
C.5.3	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie préventive de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et limiter leur expansion
<b>3.6</b>	<b>Gérer et entretenir les milieux aquatiques et les ripisylves</b>
C.6.1	Sensibiliser et conseiller les riverains, les gestionnaires, les collectivités et les entreprises
C.6.2	Gérer les embâcles présentant un risque lors des inondations
C.6.3	Gérer et entretenir les ripisylves

### 3.7 ENJEU 4 « Mobiliser les acteurs et les élus du territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et d'une approche transversale »



Le succès de l'Accord de Territoire Eau ne repose pas uniquement sur des solutions techniques ou des investissements. Il dépend d'abord de l'adhésion, de la compréhension et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs. L'eau est une ressource transversale : elle relie les communes, les EPCI, les PRPDE, les agriculteurs, les gestionnaires d'infrastructures, les riverains, les associations, les services de l'État. Cette diversité impose une gouvernance solide, ouverte et structurée.

L'enjeu 4 vise précisément à consolider ce socle collectif. Il affirme que la gouvernance n'est pas un simple cadre de pilotage, mais un véritable moteur de la stratégie. Elle repose sur un dialogue continu entre acteurs, sur le partage des connaissances, sur la capacité à expliquer les enjeux et sur la volonté de construire des solutions adaptées à chaque territoire. Elle donne également une place centrale aux PRPDE, dont l'implication dans les captages prioritaires conditionne la cohérence entre stratégie territoriale, exigences sanitaires et actions agricoles.

La sensibilisation et la formation occupent ici une place essentielle. L'année 2026 verra le renouvellement des élus, et avec lui la nécessité de réexpliquer les enjeux, de partager les diagnostics, de donner une vision claire des défis usages-eau-climat. Le développement d'une culture commune de l'eau est un facteur décisif pour maintenir une dynamique cohérente, éviter les ruptures de stratégie et renforcer l'engagement des collectivités.

Cet enjeu s'attache également à rendre visible le travail engagé. Valoriser les actions menées, les résultats obtenus, les restaurations exemplaires, les démarches agricoles vertueuses, c'est donner envie au territoire de poursuivre et d'amplifier l'effort. La communication, loin d'être un simple outil, devient un levier de fédération.

L'enjeu 4 souligne que pour être efficace, la stratégie a besoin d'un cadre de décision cohérent, d'instances actives, et d'un dialogue permanent entre les partenaires. Dans cette perspective, la révision en cours du SAGE constitue un moment clé, à la fois technique et politique. Cette révision permettra d'actualiser les règles et recommandations, de renforcer la compatibilité des documents d'urbanisme, d'intégrer pleinement les enjeux climatiques et de consolider les objectifs partagés à l'échelle du bassin versant. Elle sera l'occasion de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques (eau, biodiversité, inondations, urbanisme, agriculture) autour d'un projet commun, harmonisé avec les actions de l'AT'Eau et du futur PTGE.

Enfin, une gouvernance efficace repose sur la transparence. Le suivi des indicateurs, l'évaluation régulière des actions, la cohérence entre les outils de planification (SAGE, PTGE) et les dispositifs financiers sont autant d'éléments garantissant la crédibilité et la durabilité du programme.

L'enjeu 4 affirme ainsi que l'eau est l'affaire de tous. Il crée les conditions pour que le territoire dispose d'une gouvernance stable, engagée et partagée, capable d'accompagner les transformations profondes que nécessite l'adaptation anticipée et progressive aux effets du changement climatique.

#### ENJEUX 4 : MOBILISER LES ACTEURS DONT LES ELUS DU TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGEE ET D'UNE APPROCHE TRANSVERSALE

<b>4.1</b>	<b>Sensibiliser et former les acteurs du territoire aux enjeux de l'eau et aux actions menées dans le cadre de l'accord de territoire</b>
4.1.1	Former et sensibiliser les élus et décideurs du territoire (syndicaux, communautaires et communaux)
4.1.2	Se rapprocher des EPCI membres en charge de l'urbanisme, l'assainissement et de l'économie
4.1.3	Sensibiliser les scolaires et les jeunes en formation
4.1.4	Sensibiliser le grand public et le public agricole
<b>4.2</b>	<b>Valoriser les actions menées par les maîtres d'ouvrage de l'ATEAU et les acteurs moteurs du territoire</b>
4.2.1	Diversifier les vecteurs de communication
4.2.2	Capitaliser sur les efforts de communication réalisés par le Syndicat dans le CT'EAU 2020-2025
4.2.3	Faciliter la lisibilité des actions menées pour les riverains et usagers de l'eau
4.2.4	Valoriser les retours d'expérience des maîtres d'ouvrage et des acteurs de terrains
<b>4.3</b>	<b>Mettre en œuvre les actions dans la concertation et une gouvernance partagée</b>
4.3.2	Adapter la gouvernance à l'échelle territoriale la plus pertinente en impliquant les acteurs locaux (PRPDE, associations locales, communes ...)
<b>4.4</b>	<b>Poursuivre la révision et de la mise en œuvre du SAGE</b>
4.4.1	Mise en œuvre du SAGE
4.4.2	Révision du SAGE
<b>4.5</b>	<b>Mettre en œuvre la stratégie de territoire du bassin de l'Oudon</b>
4.5.1	Coordonner et mettre en œuvre les actions issues de la stratégie en s'appuyant sur une équipe d'animation transversale
<b>4.6</b>	<b>Assurer le suivi annuel des objectifs/indicateurs et les présenter</b>
4.6.1	Assurer une cohérence dans le choix des indicateurs entre l'Accord de territoire, le SAGE révisé
4.6.2	Assurer le suivi et l'évaluation de l'Accord de Territoire et du SAGE
4.6.3	Poursuivre le suivi de l'état des Masses d'eau en cohérence entre les acteurs du territoire
4.6.4	Assurer une veille et un suivi des données disponibles et nécessaires à la mise en œuvre des actions (Open Data, IA, observatoires en ligne)
<b>LIFE REVERS'EAU CHERAN</b>	
<b>4.3</b>	<b>Mettre en œuvre les actions dans la concertation et une gouvernance partagée</b>
4.3.1	Mener à bien le programme multi-thématisque LIFE sur le Chéran, d'ici fin 2027

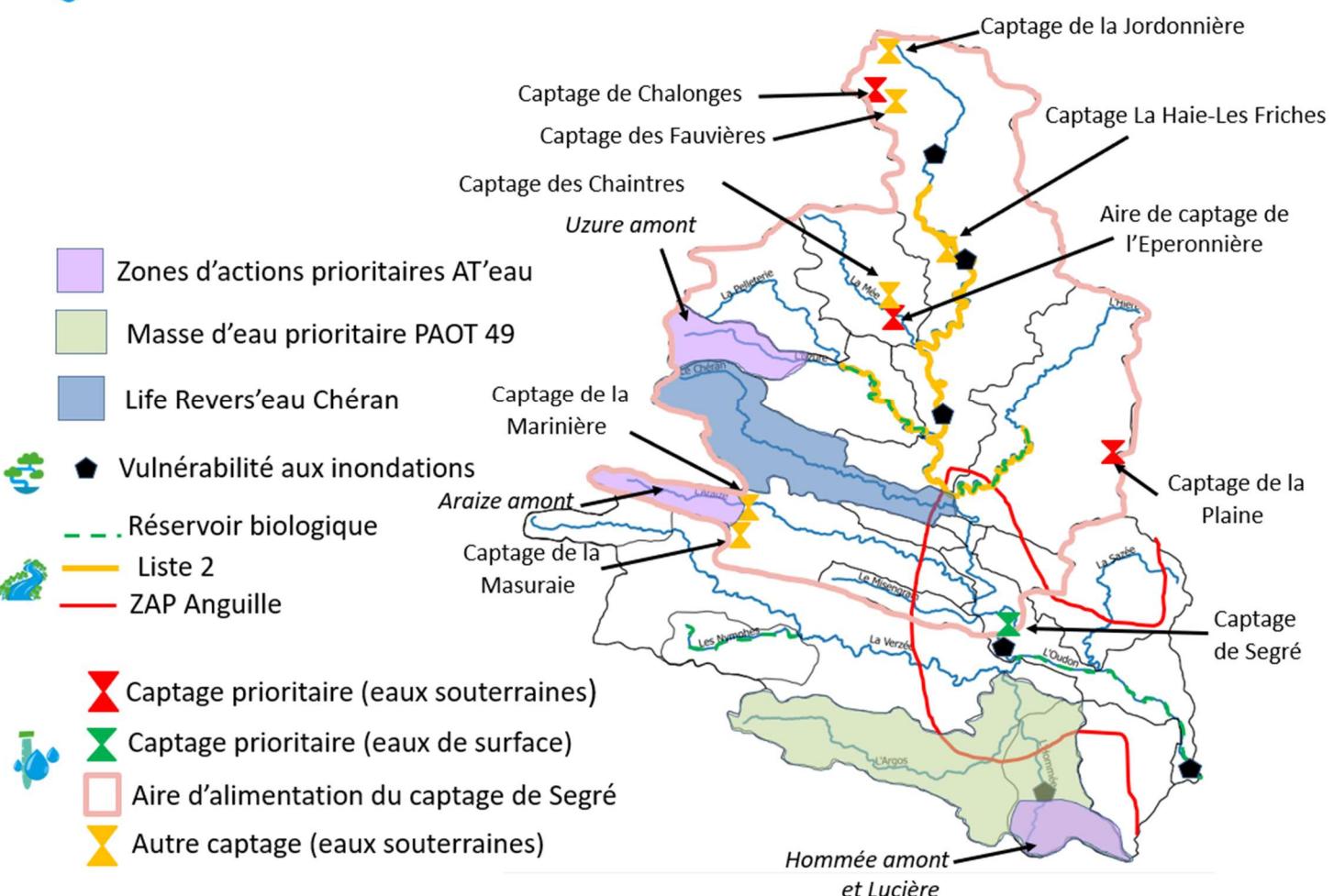
## 4 Priorisation et Territorialisation des actions 2026-2031

La carte de territorialisation des actions (voir ci-dessous) traduit la volonté d'optimiser l'efficacité des interventions en concentrant les moyens sur les secteurs où les enjeux sont les plus forts et où les leviers d'action sont les plus déterminants. Cette priorisation résulte de l'analyse croisée :

- de l'état écologique 2017 des masses d'eau,
- du suivi des captages prioritaires et sensibles (superficiels et souterrains),
- des pressions hydromorphologiques (plans d'eau, obstacles, recalibrages),
- des résultats de l'évaluation 2020-2025,
- des territoires sensibles au ruissellement,
- des obligations règlementaires (PAOT, liste 2, réservoirs biologiques, ZAP Anguille),
- et des orientations du SAGE révisé.



### Zones d'actions prioritaires



*Figure 9 : Zones d'actions prioritaires*

Les zones  et  correspondent ainsi à des territoires cohérents du point de vue hydrologique, paysager et fonctionnel, sur lesquels la combinaison des actions (SfN, restauration, foncier, accompagnement agricole, gouvernance) produira les résultats les plus significatifs.

La priorité est donnée :

- aux **aires d'alimentation de captages**, où les actions agricoles, foncières et de gestion des transferts sont déterminantes ;
- aux **secteurs hydromorphologiquement altérés**, nécessitant des restaurations ou des actions de continuité ;
- aux **bassins versants sensibles au ruissellement**, identifiés lors des épisodes de 2018 et 2024 ;

Cette cartographie garantit une utilisation efficiente des moyens publics, tout en assurant une cohérence d'intervention avec les politiques régionales, départementale et avec le programme d'intervention 2026-2030 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

## 5 Une gouvernance partagée

Le schéma de gouvernance de l'AT'Eau (voir ci-dessous) repose sur une articulation claire entre pilotage stratégique, pouvoir décisionnel, coordination technique et maîtrise d'ouvrage.

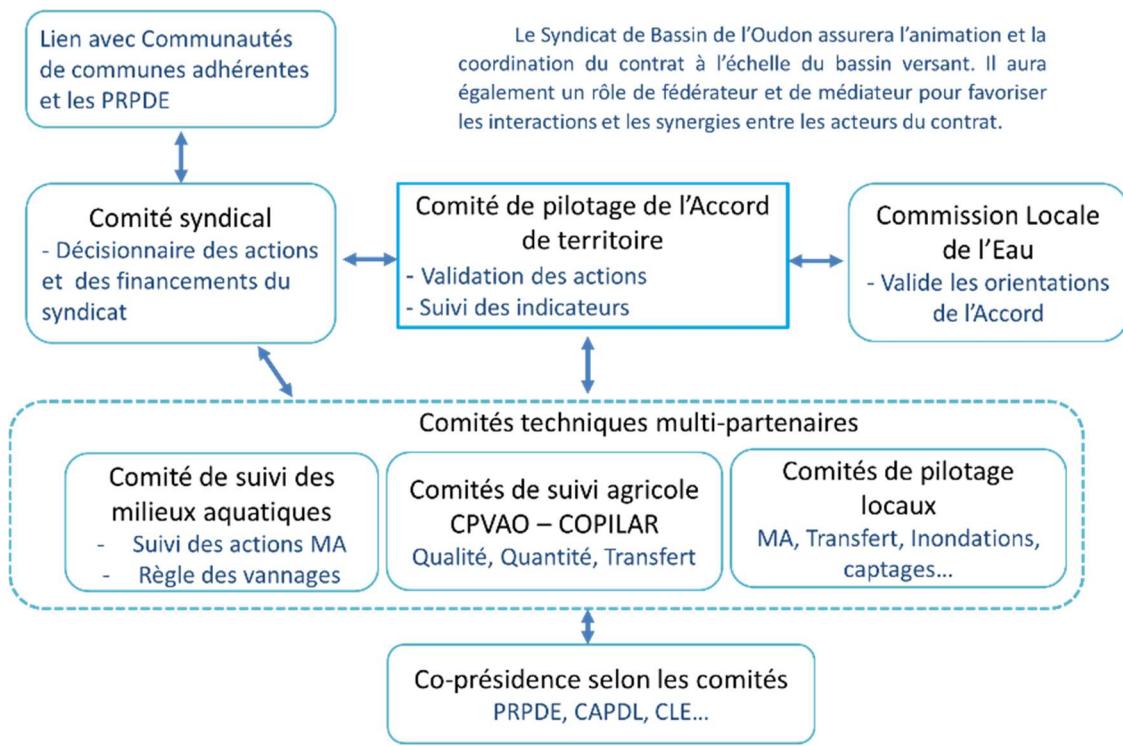


Figure 10 : Schéma de la gouvernance de l'AT'Eau

Il distingue :

- un **niveau stratégique**, assuré par le Comité de pilotage de l'AT'Eau et adossé
- un **niveau décisionnel** (pour les actions portées par le syndicat),
- un **niveau opérationnel**, animé par les maîtres d'ouvrage dans le cadre de Comités techniques,
- un **niveau partenarial**, associant les collectivités, les PRPDE, les EPCI, les associations et les acteurs socio-économiques.

Dans ce cadre, les **PRPDE** jouent un rôle renforcé. Leur responsabilité sanitaire et réglementaire sur la qualité de l'eau les place au cœur du pilotage des actions sur les aires d'alimentation de captages. Le schéma de gouvernance intègre ainsi leur participation systématique aux Comités techniques dédiés aux captages,

Cette évolution permet d'assurer un engagement partagé garantissant l'efficacité des interventions.

La mise en œuvre efficiente de l'AT'eau peut également compter sur la dynamique et les synergies entre les acteurs du territoire.

- Le porteur du projet



- Les services de l'Etat



- Les partenaires techniques et financiers



- Les PRPDE



- Les autres maîtres d'ouvrage d'actions



Figure 11 : Les acteurs de l'AT'EAU

## 6 Moyens et compétences d'animation mobilisés

L'équipe d'animation évolue afin de répondre à la transversalité des enjeux.

### 6.1 Equipe d'animation de la Commission Locale de l'Eau

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| • Coordination générale :                 | 0,70 ETP (animation CLE en 26) |
| • Animation CLE :                         | 0,50 ETP (à partir de 2027)    |
| • Gestion quantitative PTGE/ évaluation : | 0,50 ETP                       |
| • Communication/SIG :                     | 0,75 ETP                       |
| • Secrétariat :                           | 1,00 ETP                       |

### 6.2 Equipe d'animation du Syndicat du Bassin de l'Oudon

- |  |          |
|--|----------|
| • Direction :  | 0,30 ETP |
| • Coordination AT'Eau :                                | 1,00 ETP |
| • Secrétariat :  | 1,00 ETP |
| • Techniciens milieux aquatiques et bassins versants : | 3,40 ETP |

A noter, une évolution du métier avec le passage des techniciens milieux aquatiques vers une compétence élargie "milieux aquatiques & bassin versant", intégrant sols, ruissellement, bocage, Sfn, hydrologie régénérative. Cette évolution nécessitera un effort de formation. L'objectif est de développer des actions intégrées cours d'eau et versant.

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| • Qualité / captages prioritaires :   | 2,50 ETP                 |
| • Bocage / sols :   | 1,00 ETP (2027-28)       |
| Ce poste supplémentaire permet de renforcer les actions bocages ainsi que l'attention portée à l'agronomie (infiltration de l'eau, limitation du ruissellement,...) |                          |
| • Quantité (inondations/ruissellement) :  | 0,60 ETP                 |
| • Animation territoriale zones à enjeux :   | 0,25 ETP                 |
| • Programme LIFE sur le Chéran :  | 1,00 ETP (jusqu'en 2027) |
| • Animation territoriale zones à enjeux :   | 0,50 ETP (2028)          |

L'animation territoriale dans le cadre du LIFE sur le Chéran porte ses fruits, des travaux ont été engagés sur les milieux aquatiques ainsi que sur les versants. L'ambition est de renforcer l'animation sur les zones à enjeux, avec un « animateur de territoire » qui remonte des projets et un « technicien milieux aquatiques/versant » qui les met en œuvre.

La structuration proposée garantit une capacité d'intervention suffisante pour porter l'ambition du contrat, renforcer les relations avec les PRPDE et avec les intercommunalités, enfin pour assurer le suivi des actions et indicateurs.



## 7 Estimatif du programme d'actions, indicateurs de suivi et objectifs associés

Le volume financier du programme d'actions reprend l'intégralité des objectifs stratégiques A, B, C et D, déclinés en objectifs opérationnels.

Il est basé sur un estimatif de l'ensemble des actions permettant de répondre aux objectifs.

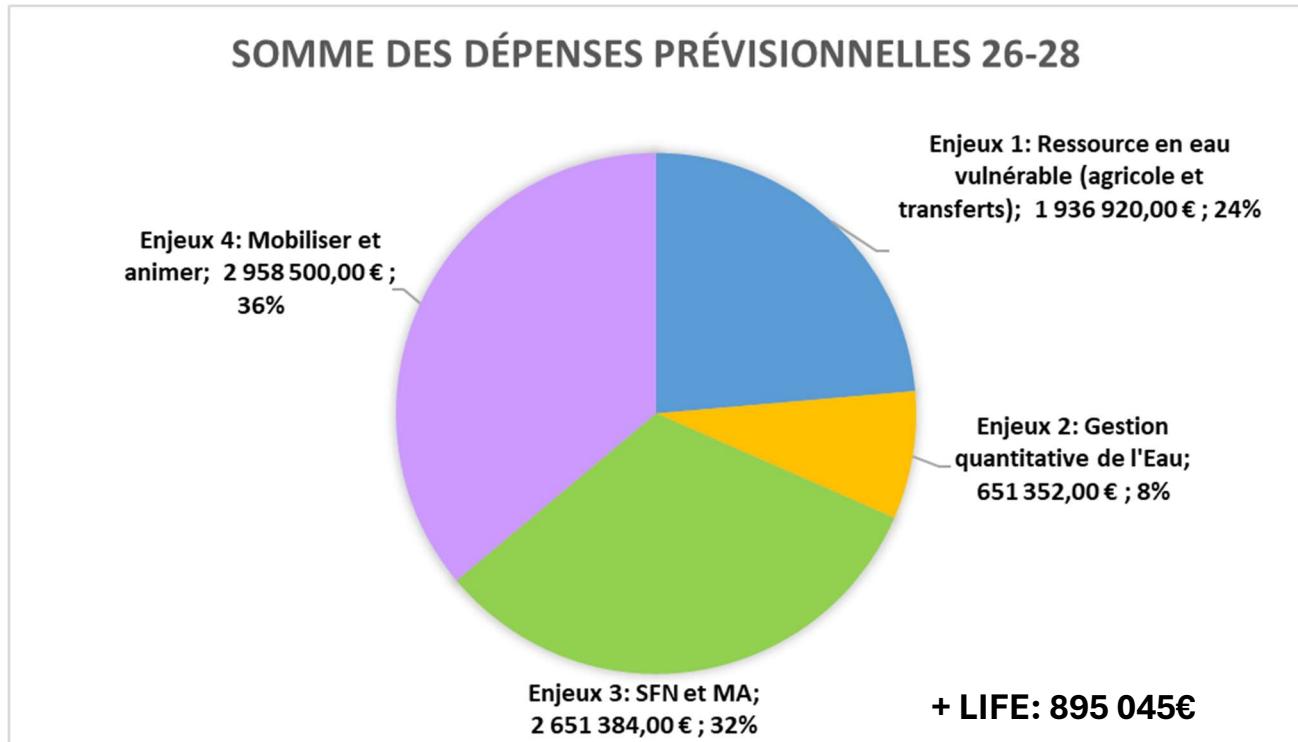


Figure 12 : Estimatif des dépenses en fonction des enjeux

La mise en œuvre du programme d'actions 2026-2028 repose sur un engagement financier diversifié, démontrant l'intérêt partagé des institutions pour la résilience hydrique, écologique et territoriale du bassin de l'Oudon.

Cet ancrage financier constitue l'un des fondements majeurs de la réussite du contrat, en garantissant la capacité des différents maîtres d'ouvrage à déployer des actions ambitieuses et cohérentes avec les enjeux identifiés.

## SUBVENTIONS ATEAU OUDON 26-28

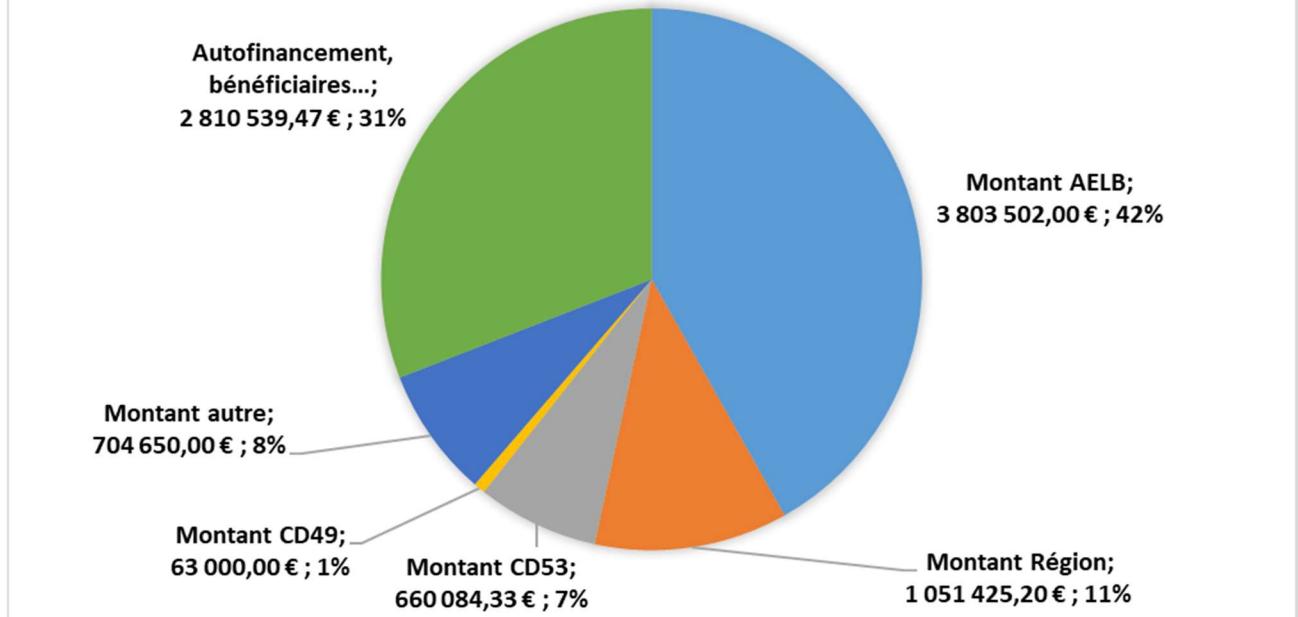


Figure 13 : Estimatif des subventions en fonction des partenaires

Les indicateurs associés (voir tableau suivant) permettent de mesurer :

- l'évolution des pratiques agricoles
- la dynamique bocagère,
- la restauration des continuités et des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides,
- la maîtrise des risques quantitatifs,
- la montée en compétence des acteurs,
- et l'efficacité globale de la gouvernance.

Ils sont cohérents avec les indicateurs obligatoires de l'Agence de l'Eau et ceux du SAGE révisé.

Indicateurs	Objectifs associés à 6 ans (sous réserve des aides financières)
<b>Nombre d'agriculteurs accompagnés</b> <b>Nombre d'agriculteurs nouveau (indicatif)</b>	180 exploitations accompagnées (diagnostics, accompagnements, collectifs) soit 10% des exploitations de l'AAC de Segré
<b>Surfaces engagées en CAB, MAEC et PSE sur les aires d'alimentation de captages</b>	100 km <sup>2</sup> soit 10% de l'AAC de Segré
<b>Rencontre des exploitations des captages souterrains prioritaire</b>	Rencontre de 100% des exploitations SAU PAC
<b>Linéaire de haies plantées, restaurées ou labellisés gestion durable</b>	100 km
<b>Teneur en nitrate à la prise d'eau de Segré et au point de suivi de l'Oudon à Andigné</b>	Respect des 50 mg/l (P90)
<b>Teneur en pesticides à la prise d'eau de Segré et au point de suivi de l'Oudon à Andigné</b>	Respect de la norme eau brute (P90) : 2µg/l par substance et 5µg/l pour la somme des substance (hors pollution ponctuelle identifiée)
<b>Pourcentage d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique (ouvrages ROE)</b>	18,7 % obstacles à la continuité écologique 22,4 % continuité partielle 58,9 % continuité assurée Les objectifs tiennent compte de ce qui a déjà été fait et du fait que ce sont majoritairement des ouvrages privés.
<b>Taux d'étagement</b>	Argos (0,29) - Verzée (0,76) - Oudon Craon-Segré (0,81) - Chéran aval (0,17)
<b>Nombre d'ouvrages rendus franchissable dont X en liste 2</b>	6 ouvrages dont 1 en liste 2
<b>Linéaire de libre écoulement rétabli</b>	12 km
<b>Linéaire de cours d'eau restauré (R1, R2, R3)</b>	9 km
<b>Nombre de zones humides restaurées</b>	6 zones humides
<b>Surface de zones humides restaurées</b>	16 000 m <sup>2</sup>
<b>Présence du Chabot</b>	3 stations
<b>Surface d'herbier d'espèce végétale invasive</b>	Stabilisation de la surface d'herbier
<b>Mobilisation des EPCI et des PRPDE</b>	Rencontre de 100% des acteurs pour présenter les actions de l'ATEAU
<b>Nombre d'ETP pour animer la CLE (indicatif)</b>	(4)
<b>Nombre d'ETP pour animer le bassin de l'Oudon (indicatif)</b>	(11)

Tableau 1 : Indicateurs généraux et objectifs associés

Note : Les indicateurs obligatoires de l'AT'EAU pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apparaissent en rouge.

## Conclusion et facteurs de réussite

L'Accord de Territoire Eau 2026-2031 du bassin de l'Oudon s'inscrit dans une dynamique ambitieuse, fondée sur la restauration fonctionnelle des milieux, l'anticipation des effets du changement climatique et une mobilisation renforcée des acteurs. La stratégie proposée, articulée autour des quatre enjeux A-B-C-D et portée par une territorialisation précise des actions, répond aux vulnérabilités structurelles du bassin tout en préparant le territoire aux mutations hydrologiques à venir.

La combinaison des solutions fondées sur la nature, des actions agricoles et foncières ciblées, de la gestion quantitative anticipée et d'une gouvernance consolidée place le bassin sur une trajectoire durable. Elle permet de restaurer des milieux plus résilients, de sécuriser l'alimentation en eau potable, de réduire les pressions sur les cours d'eau et de mobiliser les décideurs locaux autour d'un projet cohérent et partagé.

La réussite de cette stratégie repose sur plusieurs facteurs déterminants :

- **Une gouvernance active, lisible et partagée**, impliquant pleinement les PRPDE, les communautés de communes, les communes et les acteurs socio-économiques dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des actions.
- **Une animation territoriale renforcée**, assurée par une équipe technique pluridisciplinaire dont les compétences croisent milieux aquatiques, bassin versant, sols, bocage, qualité de l'eau et gestion quantitative.
- **Une priorisation spatiale des interventions**, garantissant une utilisation optimale des moyens financiers et humains sur les secteurs où les enjeux sont les plus structurants.
- **Une articulation étroite entre planification et opérationnalité**, assurée par la cohérence entre l'AT'Eau, le SAGE révisé, le PTGE, les politiques d'AEP.
- **Une mobilisation des acteurs agricoles** fondée sur l'accompagnement technique, la contractualisation (MAEC, PSE), les outils fonciers et la valorisation des démarches volontaires.
- **Une communication claire et continue**, permettant de diffuser les avancées, de valoriser les réussites et d'entretenir une culture commune de la gestion intégrée de l'eau.
- **Un suivi-évaluation robuste**, fondé sur des indicateurs cohérents et partagés, garantissant une réactivité dans l'ajustement des actions et une transparence vis-à-vis des partenaires et du public.

Porté collectivement, ce cadre stratégique témoigne de l'ambition du territoire : renforcer la résilience du bassin de l'Oudon, protéger durablement ses ressources et accompagner les acteurs dans une transition hydrique, écologique et territoriale ambitieuse. Il ouvre une nouvelle étape, fondée sur la cohérence, la solidarité

territoriale au service d'un bassin capable de faire face aux défis climatiques tout en préservant la qualité de vie de ses habitants et la richesse de ses milieux.

### **Syndicat du bassin de l'Oudon**

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : [contact@bvoudon.fr](mailto:contact@bvoudon.fr) - [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)  
n° siret : 200 077 881 00015